

ESSENTIEL 2018



EDITO

La situation des personnes sans abri n'a pas évolué favorablement et le nombre de personnes à la rue n'a cessé de croître en 2018. Ce constat

ne doit pourtant pas occulter le lancement du Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Ce plan suppose un changement profond de l'approche des personnes à la rue, fondé sur l'espérance que chacun est capable de conduire lui-même son retour à une vie normale si on le place dès le départ en logement avec un accompagnement adapté.

C'est dans ce contexte que LE FOYER a continué de déployer ses projets et ses actions, toujours dans le cadre défini par son projet associatif et ses orientations stratégiques. Il s'est appuyé en cela sur un réseau de partenaires comme des entreprises, des associations, des collectifs, toujours au bénéfice de ses missions et de ceux qu'il accompagne.

ACCUEILLIR & HÉBERGER

LE FOYER s'inscrit totalement dans le programme de Logement d'abord en adaptant son fonctionnement, son organisation et son patrimoine. Pour autant il est nécessaire de garder un nombre suffisant de places d'hébergement d'urgence et de réinsertion et de poursuivre l'effort mené.

LE FOYER a amélioré les conditions d'accueil dans ses centres d'hébergement, à commencer par l'installation de cuisines, en reconnaissant l'autonomie et la compétence à cuisiner des Passagers. Le Village mobile de Vaulx-en-Velin a bénéficié d'aménagements supplémentaires.

L'offre de places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) portée par LE FOYER s'est étoffée et transformée, grâce à des logements en diffus et au remaniement de places d'hébergement entre l'Auberge des Familles et la Maison de Rodolphe. La Résidence de DARDILLY a été pérennisée et développée, portant sa capacité à 160 places pour des familles et des personnes isolées.



1 424

PLACES D'HÉBERGEMENT (MAXIMUM)
TOUTES STRUCTURES DU FOYER
CONFONDUES



41 430

PASSAGES DANS LES
ACCUEILS DE JOUR



229 973

REPAS SERVIS



408 281

NUITÉES RÉALISÉES



456

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
VERS L'EMPLOI PAR LE PÔLE
INSERTION PROFESSIONNELLE

FAITS MARQUANTS

- Ouverture de La Halte de Nuit l'Escale
- Transformation et augmentation de l'offre C.H.R.S.
- Amélioration des conditions d'accueil
- Fermetures et transferts du Village Familles de Villeurbanne, du Fort Saint-Laurent et de la Résidence La Sarra
- Augmentation du nombre de postes de l'Atelier et Chantier d'Insertion

La Halte de Nuit L'Escale, ouverte en janvier accueille désormais à la nuitée 57 hommes et femmes dans un ensemble de modulaires où chacun dispose d'une chambre individuelle et peut arriver à 16h pour repartir le lendemain à 10h.

Enfin plusieurs sites nécessitaient une relocalisation compte tenu de leurs situations précaires. Ainsi les familles du Village mobile de Villeurbanne et du Fort Saint-Laurent qui n'avaient pas encore trouvé de solution de relogement ont été confiées à d'autres associations. La Résidence La Sarra, ouverte cet hiver, a fermé ses portes au printemps.

INSÉRER

LE FOYER a poursuivi le développement de son Pôle Insertion Professionnelle en renforçant son Atelier et Chantier d'Insertion ainsi que ses activités d'insertion avec la pérennisation d'un premier Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) menuiserie et restauration de meubles, le

développement de l'Atelier Vélo, et sa participation à la plateforme de traitement d'encombrants lloé.

Enfin la réussite du programme Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi (PERLE) porté par l'association l'a encouragé à envisager son extension à d'autres publics que celui des Centres d'hébergement du Rhône.

MERCI

En conclusion, merci à tous de poursuivre ou de nous aider à poursuivre les missions que nous assumons avec constance et fidélité au sein des diverses structures de l'association.

Faire bien, simplement en fonction de nos moyens, ce que nous avons à faire là où nous sommes, c'est le plus sûr moyen de pouvoir continuer à porter un regard bienveillant sur les personnes que nous côtoyons. ■

Dominique MENTRÉ
Président



LE MOT DU TRÉSORIER

En 2018, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a continué les efforts engagés les années précédentes dans la maîtrise de ses dépenses, malgré une augmentation conséquente de son périmètre d'action.

Cette année encore le résultat courant s'est amélioré, passant de -1 361 K€ en 2017, à -990 K€ en 2018.

Ces efforts doivent être poursuivis dans la durée afin de redresser complètement le résultat.

Le Conseil d'Administration a approuvé pour les trois années à venir une esquisse budgétaire permettant de dessiner une nette amélioration à partir de 2021, une fois réalisés les investissements nécessaires à l'absorption de notre croissance. ■

Pierre CHEVALLIER
Trésorier

LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, porté par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à Lyon, dans la Métropole de Lyon et à Villefranche-sur-Saône. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, d'hébergement et de logement accompagné d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement global, qui va de l'insertion professionnelle à l'accès aux droits, au logement ou au soin. En 2018, le financement de son activité repose pour 12,7 M€ sur des subventions publiques. Cela représente 61,3% de ses dépenses d'exploitation et 66 % de ses ressources d'exploitation. Les activités des différents services sont encadrées par des conventions passées avec l'État, les Collectivités et le Fonds Social Européen. La part des activités non couverte par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des six Bric à Brac (2,7 M€, soit 12,7 % de l'ensemble des ressources), et les dons et legs (3,5 M€ soit 16,3 % des ressources totales de l'année 2018). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics (voir paragraphe sur le bénévolat p.4).

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année.

EMPLOIS 2018			RESSOURCES 2018				
	(en K€)	%	(en K€)	%			
1	Missions Sociales	17 303	83,8 %	Ressources collectées auprès du public	3 546	17,0 %	6
	Hébergement d'Urgence	6 462	31,3 %	Dons non dédiés	1 085	5,2 %	
	Renforts hivernaux (Plan Froid)	677	3,3 %	Dons dédiés	648	3,1 %	
	Hébergement d'Insertion	5 721	27,7 %	Legs non dédiés	1 813	8,7 %	
	Accueil de Jour	883	4,3 %	Legs dédiés	0	0 %	
	Insertion Professionnelle	3 129	15,1 %	Subventions et autres concours publics	12 908	62,0 %	
	Santé	431	2,1 %	Subventions	12 733	61,1 %	7
				Transferts de charges emplois aidés	175	0,9 %	
2	Frais de recherche de fonds	421	2 %	Autres produits	4 376	21,0 %	
	Frais d'appel à la générosité du public	351	1,7 %	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 765	13,3 %	8
	Frais de recherche de subventions	70	0,3 %	Participation des usagers	769	3,7 %	
	Autres frais	2 938	14,2 %	Recettes diverses	217	1,0 %	
3	Frais de fonctionnement	2 643	12,8 %	Produits financiers	520	2,5 %	
	Charges financières	31	0,1 %	Produits exceptionnels	105	0,5 %	9
4	Charges exceptionnelles	263	1,3 %	TOTAL DES EMPLOIS	20 661	100,0%	
				TOTAL DES RESSOURCES	20 830	100,0 %	
	Dotations aux provisions	191		Reprises de provisions	21		
5	Engagements à réaliser sur fonds dédiés	265		Report de fonds dédiés	265		10
	Excédent de ressources de l'Exercice	532		Insuffisance de ressources de l'Exercice	0		11
	TOTAL GÉNÉRAL	21 649		TOTAL GÉNÉRAL	21 116		

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en K€)

Bénévolat	6 477 K€
Prestations en nature	862 K€
Total :	7 339 K€

LES EMPLOIS

1 LE FOYER consacre plus de 83 % du total de ses dépenses incluant l'exceptionnel, à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de fonctionnement qui leurs sont imputables. L'urgence (Hébergement d'Urgence + plans hivernaux) représente 34 % des missions sociales du FOYER, l'Hébergement d'Insertion 27 %.

2 LE FOYER consacre 2 % de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est appuyée par des bénévoles, dont la contribution est précieuse.

3 Il s'agit des frais de fonctionnement mutualisés pour toute l'association : fonctions support (RH, comptabilité, achats, maintenance et travaux), mais aussi vacance d'occupation de places, etc.

4 Peu d'éléments exceptionnels cette année. Voir point N°9.

5 Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont « dédiés », c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.

LES RESSOURCES

6 Les ressources collectées auprès du public représentent 17 % des ressources hors reprises de fonds dédiés et provisions. Elles connaissent une forte augmentation en 2018 en raison d'un legs reçu pour 1,7 M€, comptabilisé en produit exceptionnel mais apparaissant dans les ressources collectées auprès du public.

7 61% des ressources du FOYER hors re-

prises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics. LE FOYER reçoit principalement des subventions de l'État (86,6 %), de la Métropole de Lyon (9,4 %) et de la Ville de Lyon (2,3 %).

8 LE FOYER met en vente les objets, mobilier, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes, stable en 2018, s'élève à 2,7 M€.

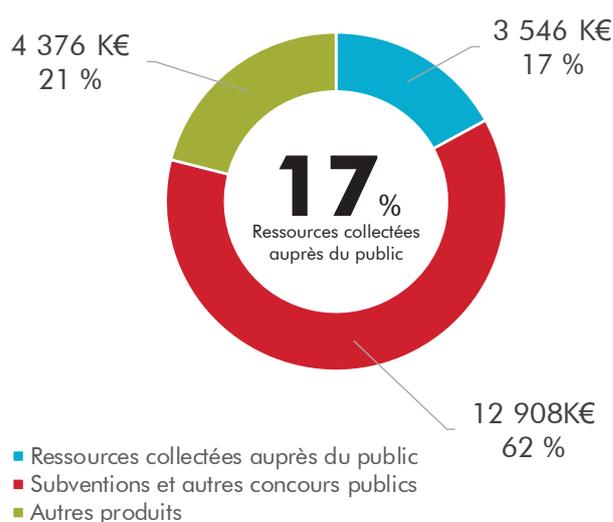
9 Les produits exceptionnels ont été marqués cette année par un legs de 1,7 M€ qui est présenté dans les produits de la générosité du public (voir point N°6).

10 Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.

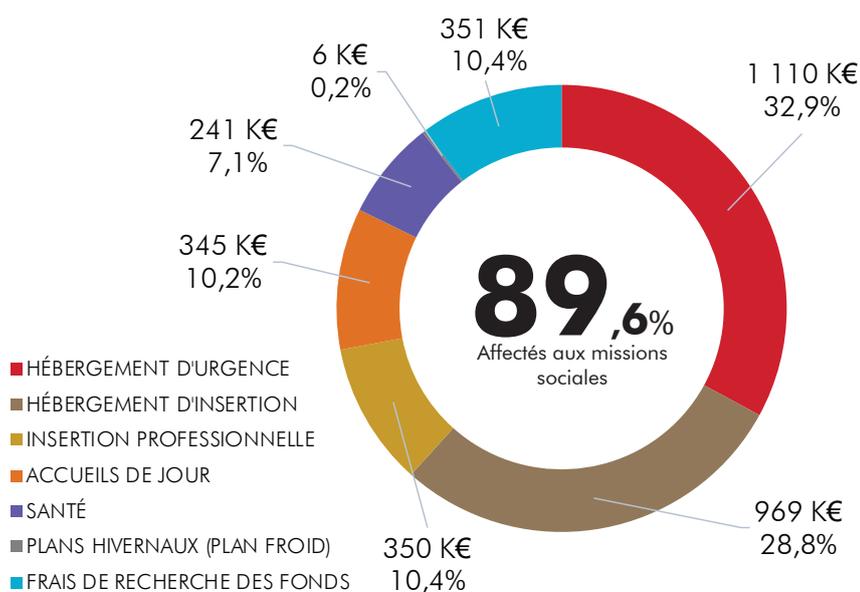
11 Le résultat net est excédentaire de 532 K€, en raison notamment du legs reçu. Le résultat courant est déficitaire de 990 K€, en amélioration par rapport à 2017.

17 % des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio est calculé par rapport aux ressources totales de l'association en 2018. Rapporté aux ressources d'exploitation de l'année, ce ratio s'élève à 15%. La générosité du public est prioritairement dirigée vers les missions sociales : 89,6% ont été affectés aux établissements d'accueil et hébergement et à l'insertion professionnelle. En second lieu, elle couvre les frais d'appels à la générosité du public (10,4%). Enfin, la générosité du public peut servir à financer la part des frais de fonctionnement des missions sociales, non financée par des subventions publiques. Toutes les ressources collectées en 2018 ont été utilisées dans l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. La générosité du public ne suffisant pas à couvrir la part des missions sociales non financée par les subventions publiques, LE FOYER doit développer d'autres sources de financement (recettes des activités solidaires, produits financiers, etc.).

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES EST ISSUE DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



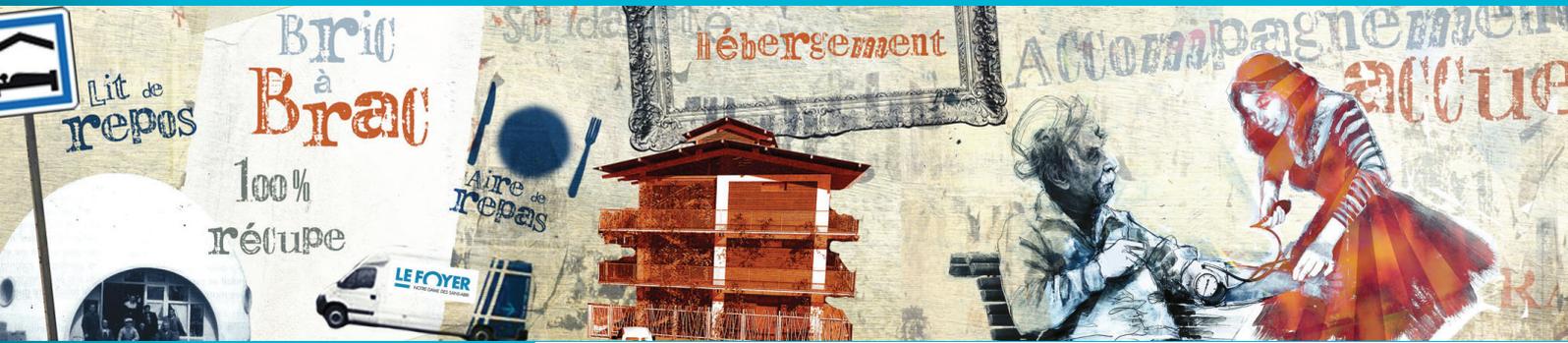
BILAN RÉSUMÉ

ACTIF (en K€)	2017	2018	PASSIF (en K€)	2017	2018
Immobilisations Incorporelles	299	161	Fonds propres	43 223	44 746
Immobilisations Corporelles	20 622	20 931	Autres fonds propres	894	842
Immobilisations Financières	23 060	22 698	Résultat de la Période	1 515	532
Total emplois permanents	43 981	43 790	Fonds associatifs	45 632	46 120
Clients et Comptes Rattachés	50	88	Provisions	1 215	1 393
Autres Actifs	1 650	2 298	Fonds Dédiés	1 313	790
Charges Constatées d'Avance	112	114	Emprunts	4 359	4 066
Total emplois circulants	1 812	2 500	Autres dettes	2 452	2 832
Trésorerie	9 178	8 910	Dettes	9 339	9 080
TOTAL ACTIF	54 971	55 200	TOTAL PASSIF	54 971	55 200

Les immobilisations financières sont stables par rapport à 2017. Elles comprennent 3 835 K€ de participations détenues par LE FOYER dans 2 SCI propriétaires de bâtiments utilisés pour les activités du FOYER, 5 165 K€ de prêts en cours de remboursements principalement à ces mêmes SCI, et 13 698 K€ de placements financiers. Les réserves permettront d'envisager des travaux de réhabilitation de certains de nos sites.

LE BÉNÉVOLAT

Conformément aux règlements CRC 2008-12 et CRC 99-01, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées en pied de compte de résultat. Elles s'élèvent à 7,3 M€ en 2018, dont 6,4 M€ au titre du bénévolat. La méthode de valorisation retenue est la même que pour les années précédentes, à savoir qu'elle repose d'une part sur une approche structurée du volume de bénévolat au FOYER représentant 117 équivalents temps plein en 2018 (pour 1 273 personnes). D'autre part, c'est le salaire moyen en France qui a été utilisé pour valoriser financièrement ce bénévolat (soit 2 225 € nets mensuels), car plus proche de la réalité des tâches effectuées par les bénévoles.



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'accueillir, héberger, accompagner et insérer les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES

(extrait du projet associatif)

Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre

d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assistanat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne et son autonomie.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en en rendant compte.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER

peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont : Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion Professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fndsa.org

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier 2018 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 28 mai 2019.

Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande et sont disponibles sur le site internet www.fndsa.org.



Le Don en Confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Le Don en Confiance a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. La liste des organisations agréées est disponible sur le site internet : www.donenconfiance.org